



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA SOMME

Amiens, le 21 OCT. 2019

AUTORISATION UNIQUE

Modification non substantielle

La préfète de la Somme donne acte à la société ENERTRAG SANTERRE IV SCS, dont le siège social est sis Cap Cergy, Bât. B, 4-6 rue des Chauffours - 95015 CERGY PONTOISE CEDEX, de sa déclaration déposée le 17 avril 2019 concernant une demande de modification d'un parc éolien comprenant douze éoliennes et trois postes de livraison, situé sur le territoire des communes de CAIX, CAYEUX-EN-SANTERRE et VRELY.

La modification concerne les dimensions des éoliennes (hauteur totale en bout de pale pouvant atteindre 179,50 mètres et dimension du rotor allant jusqu'à 131 mètres), la puissance unitaire des éoliennes (passant de 3 MW à 3,675 MW ou 3,9 MW) et les emplacements des éoliennes (déplacement de quelques mètres).

Cette modification n'est pas considérée comme substantielle au titre des articles L. 181-14 et R. 181-46 du code de l'environnement.

Pour la préfète et par délégation,
l'attachée, cheffe de bureau



Brigitte LEGRAND

Pièces jointes : Formulaires de déclaration de montage d'un parc éolien et de déclaration d'une panne de balisage

Copie à :

- Monsieur le sous-préfet de Péronne et de Montdidier
- Monsieur le maire de CAIX (80170)
- Madame la maire de CAYEUX-EN-SANTERRE (80800)
- Monsieur le maire de VRELY (80170)



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

FORMULAIRE DE DÉCLARATION DE MONTAGE D'UN PARC ÉOLIEN

Aviation civile Nord : Nord, Pas-de-Calais, Picardie, Ile-de-France

Date : _____

PARC ÉOLIEN			
Nom du parc			
Commune		Nombre d'éoliennes	
Département		Constructeur des éoliennes	
Référence du / des dossiers			
Date prévue de début de montage		Durée estimée du montage	

	MAÎTRE D'ŒUVRE	RESPONSABLE DE L'EXPLOITATION
Société		
Adresse		
Correspondant		
Téléphone		
Courriel et fax		

BALISAGE		
Balisage par marque : blanc ou nuances de blanc de la peinture des éoliennes	☐ RAL 9003	☐ RAL 7035
	☐ RAL 9010	☐ RAL 7038
	☐ RAL 9016	
Balisage lumineux :	de jour	de nuit
Intensité de feu (basse, moyenne, haute)		
Référence du constructeur du feu		
N° d'agrément STAC ou DTI		
Intensité lumineuse (candélas)		
Couleur		
Nombre d'éclats par minutes		
Eoliennes équipées		
Nombre d'éoliennes synchronisées		

POSITION DES ÉOLIENNES ET POINT MOYEN DU PARC							
Désignation de l'éolienne		WGS 84 - degrés/min/sec <i>préciser E/O - N/S</i>		Hauteur en bout de pale, hors sol (m)	Altitude NGF en bout de pale (m) (= hauteur + altitude terrain)	Balisage lumineux	
		Latitude	Longitude			OUI	NON
1						☐	☐
2						☐	☐
3						☐	☐
4						☐	☐
5						☐	☐
6						☐	☐
7						☐	☐
8						☐	☐
9						☐	☐
10						☐	☐
11						☐	☐
12						☐	☐
13						☐	☐
14						☐	☐
15						☐	☐
16						☐	☐
Point moyen du parc							

Le formulaire complété est accompagné d'un PLAN indiquant la position exacte des machines, et dans la mesure du possible, d'une copie de l'AVIS RENDU PAR LA DGAC au titre de l'autorisation de construire ou environnementale unique.

Il ne remplace pas la déclaration d'ouverture de chantier (DOC), ni la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DACT). Il sera adressé avant le début des travaux à :

- par courrier : SNIA- SNIA Nord- UGD
Guichet unique urbanisme- servitudes aéronautiques
82 rue des Pyrénées
75 970 PARIS CEDEX 20
- par mail : snia-urba-nord-bf@aviation-civile.gouv.fr

Ces informations sont indispensables à la mise à jour des documents aéronautiques.

L'attention du demandeur est attirée sur le fait que se soustraire à ces obligations de communication d'information est susceptible d'entraîner sa responsabilité en cas de collision d'aéronef avec l'obstacle.



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

DÉCLARATION D'UNE PANNE DE BALISAGE

Aviation civile Nord : Nord Pas-de-Calais, Picardie, Ile-de-France

Date : _____

OBSTACLE ARTIFICIEL ISOLÉ	
Type (éolienne, pylône...)	
Coordonnées WGS 84	
Commune	
N° OAI (consultable dans l'eAIP - 5.4 sous http://sia.aviation-civile.gouv.fr)	
Hauteur sol	
Altitude	
Précisions sur la panne si éolien, nombre de feux H.S. et nombre total de turbines du parc	
Durée estimée de la panne	

Ces informations seront adressées, aux heures ouvrables (9h00 / 17h30) :

- pour le Nord Pas de Calais :
par mail à dsacn-lille-obstacles-bf@aviation-civile.gouv.fr
- pour la Picardie :
par mail à stephane.lafranchi@aviation-civile.gouv.fr (tél : 03 44 11 49 04) et à
pascal.miara@aviation-civile.gouv.fr (tél : 03 44 11 49 11)
- pour l'Ile-de-France :
par mail à travail-aerien.idf-bf@aviation-civile.gouv.fr (tél : 01 69 57 77 16)

En dehors des heures ouvrables, en fin de semaine et jours fériés :

- pour toutes les régions, par mail à permanence.dsac-n@aviation-civile.gouv.fr doublé d'un appel au 06 07 33 87 03 (permanent de direction DSAC Nord)

La déclaration de panne ainsi que la déclaration de remise en service sont indispensables à la mise à jour de l'information aéronautique.

L'attention du demandeur est attirée sur le fait que se soustraire à ces obligations de communication d'information est susceptible d'entraîner sa responsabilité en cas de collision d'aéronef avec l'obstacle.

